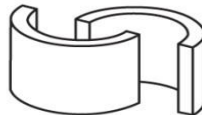


OFFICE NATIONAL DE SÉCURITÉ SOCIALE

INSTITUTION PUBLIQUE DE SÉCURITÉ SOCIALE

PLACE VICTOR HORTA 11 - 1060 BRUXELLES - TÉL. 02 509 59 59 - FAX 02 509 30 19 - Internet www.onss.fgov.be
Heures de visite : de 9 à 11 heures 30, ou sur rendez-vous tous les jours ouvrables sauf le samedi



DG VII Sécurité sociale d'outre-mer – Service prestations périodiques

Pour les visites : Rue Joseph II, 47 • BE-1000 BRUXELLES

Correspondants :

Paul Daelewyn

Vincent De Ruyter

Téléphone :

02/509 20 60

02/509 20 70

email :

prestationsperiodiques-om@onssrszls.fgov.be

A5 - CERTIFICAT MEDICAL DE CONSOLIDATION A faire compléter, signer et à renvoyer au service.

1. Nom et adresse du médecin	
2. Nom, prénom et adresse de la victime	
3. Les lésions sont consolidées depuis le	
4. Description des lésions persistantes	
5. Pourcentage probable d'incapacité permanente de travail, suivant le Barème Officiel Belge des Invalidités (B.O.B.I.) ou le Guide barème européen d'évaluation des atteintes à l'intégrité physique et psychique.% (probablement)

J'affirme sur l'honneur que la présente déclaration est sincère et complète.

 Fait à....., le

(Cachet du médecin et signature)